

CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE DE NOS ENGAGEMENTS POUR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Forts de notre formation de psychologue, nous nous engageons dans l'accompagnement des bénéficiaires à la validation des acquis de l'expérience à respecter le code de déontologie des psychologues élaboré autour du principe que le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Nous rappelons que cette reconnaissance fonde l'action de la ou du psychologue (*pour connaître le code de déontologie des psychologues en entier cliquer – lien vers une autre page du site*). En découle les engagements spécifiques pour la validation des acquis de l'expérience :

✓ **Le métier d'accompagnateur à la Validation des Acquis de l'Expérience**

C'est accompagner chaque personne dans la réalisation d'un projet qui valorise ses expériences et compétences, en cohérence avec ses aspirations professionnelles et personnelles. Cela implique d'offrir un soutien personnalisé à chaque candidat pour l'aider à structurer et valoriser son parcours tout en donnant du sens à son parcours mais également en renforçant la confiance en ses acquis, et en formulant un projet clair et réaliste.

✓ **La posture de l'accompagnateur à la Validation des Acquis de l'Expérience**

La consultante du cabinet Réalis'Avenir se pose comme principe d'être bienveillante, transparente, neutre pendant la Validation des Acquis de l'Expérience et de respecter l'indépendance de jugement et d'action des bénéficiaires. Elle assure le respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal) et s'engage à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur la Validation des Acquis de l'Expérience, à ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique. De plus, elle s'engage à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions.

✓ **Les principes de la Validation des Acquis de l'Expérience**

Afin d'assurer la qualité et la réussite de l'accompagnement, nous nous engageons à respecter certains principes :

- Définir des modalités contractuelles : après vérification de la compréhension des services proposés, contractualisation d'un contrat d'accompagnement établissant le cadre de la relation
- Assurer un suivi régulier et respectueux des échéances convenues, afin de maintenir la motivation du candidat tout au long de la démarche.
- Définir les tâches et responsabilités de chacun et chacune : la clé de la réussite étant l'investissement et l'engagement, nous encourageons l'autonomie et la prise d'initiatives dans une démarche d'orientation, à travers la compréhension des situations et vécus individuels et collectifs
- Encourager le candidat à rester authentique dans la description de son parcours et de ses compétences, afin de garantir la sincérité de sa démarche.
- Accompagner le ou la bénéficiaire dans l'identification de ses acquis et de ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même sur le marché du travail.
- Fournir des outils et des conseils pratiques pour aider le candidat à structurer son dossier de manière rigoureuse et pertinente.
- Soutenir le candidat jusqu'à l'aboutissement de son projet, en respectant les standards de qualité et les exigences institutionnelles de la VAE.
- Maîtriser et protéger les données importantes : nous veillons à protéger nos bénéficiaires et leurs informations, par le respect et l'application de règles de confidentialité
- Répondre à une démarche d'amélioration continue : car nous appliquons à nous-même ce que nous encourageons, nous évaluons nos pratiques de manière concertée avec nos consultants mais aussi avec nos bénéficiaires à travers des enquêtes de satisfaction et de perspectives de progrès.

En signant cette charte, nous nous engageons à la respecter et à tout mettre œuvre pour vous délivrer une prestation de qualité.